



2022

Conseil Municipal Mardi 12 avril 2022

Procès-Verbal

Ville de Bizanos- Mairie de Bizanos- Place de la Victoire- 64 320 BIZANOS
☎ 05 59 98 69 69 mairie.bizanos@ville-bizanos.fr – www.ville.bizanos.fr

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de Bizanos s'est réuni, en séance ordinaire, au Château de Franqueville sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CALDERONI, Maire.

Date de la convocation	6 avril 2022
Etaient Présents	Jean-Louis CALDERONI, Denis HALEGOUET, Martine BIGNALET, Claude MORLAS, Elisabeth YZIQUEL, Gérard PARIS, Gaëlle MINEO, Jean-Louis TORRIS, Serge FITTES, , Thierry BUBENICEK, Béatrice CARRASSOU, Coralie CRAMPES, Christian BEGUE, Laurent MARQUE, , Camille ESTRADE, , Arnold COMBEY, Nathalie PERREIRA-ARRIBES, Chouaib NOUNES.
Avaient donné procuration	Charlotte MORLAS à Gérard PARIS , Caroline BOURDA-COUHET à Béatrice CARRASSOU , Isabelle FABRE-FRANCK à Arnold COMBEY, Mikaël GULLI à Serge FITTES, Hugo DA SILVEIRA à Coralie CRAMPES, Véronique COLLIAT-DANGUS à Elisabeth YZIQUEL, Sandrine PEYRAS à Laurent MARQUE
Etaient absents	Gérard CARRIQUIRY , Michel JARDAT
Nombre de conseiller en exercice	27
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	25
Secrétaire de Séance	Coralie CRAMPES
Affichée en mairie	13 avril 2022

Acte	Domaine	Numéro de délibération	Objet
D	Délégation	DCM12	Compte rendu des décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du CGCT
D	Enfance Jeunesse	DCM13	CAF: Conventions d'objectifs et de financement - Aide aux Temps Libres - Prestation de Service ALSH (périscolaire-extrascolaire) - Prestation de Service Adolescents
D	Adm Gale	DCM14	Convention avec le Centre d'investigation et d'action éducative
D	Adm Gale	DCM15	Convention avec l'ASEPT Sud Aquitaine
D	Finances	DCM16	Vote du Compte de Gestion 2021
D	Finances	DCM17	Vote du Compte Administratif 2021
D	Finances	DCM18	Affectation des résultats 2021
D	Finances	DCM19	Bilan des AP/CP
D	Finances	DCM20	Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus
D	Finances	DCM21	Débat sur la formation des membres du conseil municipal
D	Finances	DCM2226	Bilan des opérations de cessions et d'acquisitions
D	Finances	DCM23	Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques
D	Finances	DCM24	Vote des subventions

D	Finances	DCM25	Vote de la fiscalité directe locale
D	Finances	DCM26	Vote des AP/CP
D	Finances	DCM27	Vote du Budget Primitif 2022
D	Finances	DCM28	Demande d'un FDC à la CDAPBP – Accessibilité et réaménagement de l'Hôtel de Ville.
D	Finances	DCM29	Demande de subvention FNADT– Etude PLAN GUIDE des ESPACES PUBLICS.

DCM12/Compte rendu des décisions prises en application de l'Article L 2122-22 du CGCT

Monsieur Jean-Louis Caldéroni, Maire rend compte à l'assemblée ;

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020.

- Décision n° 22-03-2022: Tarifs droits de place (marché hebdomadaire) – 0.80 € ml et 1 € ml avec électricité
- Attribution MAPA Accessibilité et réaménagement de l'Hôtel de Ville

DATE DE NOTIFICATION	14-févr-22					
DATE PREVISIONNELLE DE FIN DE MARCHE	31-janv-23					
DATE PREVISIONNELLE DE FIN MAXIMALE DE MARCHI	13-févr-23					

DESIGNATION DU LOT	ESTIMATION ARCHITECTE HT		ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE L'OFFRE HT	TTC	Date Offre approuvé	Date NOTIFICATION entreprise
Lot 1 : Terrassement-Démolition	120 000		PUYOU	89 897.57	107 877.08	08/02/2022	14/02/2022
Lot 2 : Cloisons modulaires	26 500		ESPACES ET VOLUMES	25 189.00	30 226.80	26/01/2022	14/02/2022
Lot 3 : Occultations	24 700		FABRIC STORE	24 698.00	29 637.60	26/01/2022	14/02/2022
Lot 4 Plomberie CVC	82 400		ARAUJO	88 274.25	105 929.10	26/01/2022	14/02/2022
Lot 5 Electricité	85 000		AFAIRELEC	131 000.00	157 200.00	26/01/2022	14/02/2022
Lot 6 Isolation Plâtrerie	111 500		SAMISOL CANGRANT	138 705.71	166 446.85	05/04/2022	06/04/2022
Lot 7 Carrelage Faïence	12 000		BUSO	11 963.25	14 355.90	26/01/2022	14/02/2022
Lot 8 Menuiserie Int aménagement	129 000		MARTECH	159 376.50	191 251.80	11/03/2022	11/03/2022
Lot 9 Serrurerie	34 800		CANCE	30 170.00	36 204.00	08/02/2022	14/02/2022
Lot 10 Peinture Sols souples	55 000		TRIEUX	51 808.00	62 169.60	26/01/2022	14/02/2022
Lot 11 Ascenseur	25 000		ORONA	21 750.00	26 100.00	26/01/2022	14/02/2022
TOTAL	705 900			772 832.28	927 398.74		

- Renouvellement contrat de Location Maintenance des Journaux électronique d'Information signé le 10 mars 2022 pour 2 ans – jusqu'au 24 mars 2024.
 - Avenue Beau soleil : 2520 € HT
 - Place de la Victoire : 4020 € HT

DCM13/ Renouvellement de conventions avec la CAF – ALSH, Espace Jeunes et Temps Libres

Madame Gaëlle Minéo, adjointe informe l'assemblée ;

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;

Depuis 1996, la CAF accompagne la commune dans le financement de l'ALSH, l'Espace Jeunes et les activités Temps Libres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer le renouvellement des conventions pour la période 2022-2025.

DCM14/ Convention avec le Centre d'investigation et d'action éducative

Monsieur Jean-Louis Caldéroni, Maire informe l'assemblée ;

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Bizanos souhaite s'inscrire dans un partenariat avec le service de réparation pénale du Centre d'Investigation et d'Action Éducative (ci-après C.I.A.E) afin de participer à la mise en œuvre d'une mission d'intérêt générale d'aide et de réparation impliquant des mineurs auteurs de dommages causés à autrui,

Que le but de ce partenariat est de permettre aux jeunes de réparer aux yeux de la société les dommages qu'ils ont causés en les accueillant au sein de la commune durant une durée convenue avec le C.I.A.E. afin qu'ils effectuent une activité dans le cadre de mesures de réparations ordonnées par le Procureur de la République ou le Juge des enfants,

Le conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE le maire à signer la convention avec le C.I.A.E

DCM15/ Renouvellement d'une convention entre la Commune et l'Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires Sud Aquitaine (A.S.E.P.T Sud Aquitaine)

Monsieur Jean-Louis Caldéroni, Maire informe l'assemblée ;

L'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires Sud Aquitaine (A.S.E.P.T. Sud Aquitaine) s'est donnée pour mission de réaliser des actions de prévention santé et d'en coordonner la mise en œuvre sur le territoire des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Elle anime un atelier Forme Bien-Etre depuis 3 ans, il s'agit d'un renouvellement de convention. L'interlocuteur de l'association est l'Educateur Sportif de la Commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE le maire à signer la convention avec le l'ASEPT

DCM16/ Vote du compte de Gestion 2021

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 ;

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultats budgétaires de l'exercice

11300 - BIZANOS -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	2 321 533,09	5 820 584,09
Titres de recette émis (b)	1 063 540,99	5 212 395,72
Réductions de titres (c)	0,47	83 246,79
Recettes nettes (d = b - c)	1 063 540,52	5 129 148,93
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	2 321 533,09	5 820 584,09
Mandats émis (f)	1 351 000,99	4 677 909,12
Annulations de mandats (g)	21 958,14	9 478,13
Depenses nettes (h = f - g)	1 329 042,85	4 668 430,99
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent		460 717,94
(h - d) Déficit	265 502,33	

DCM17/ Vote du compte administratif 2021

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021	
	Budget	Réalisé
011 - Charges à caractère général	1 369 100.00	1 319 810.19
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	583 500.00	609 280.30
61 - SERVICES EXTERIEURS	549 000.00	502 565.04
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	227 500.00	199 142.85
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 100.00	8 822.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 533 408.00	2 531 691.87
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 000.00	1 283.79
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	46 994.00	49 712.11
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 482 414.00	2 480 695.97
014 - Atténuations de produits	122 500.00	104 531.53
65 - Autres charges de gestion courante	372 566.00	339 307.58
66 - Charges financières	270 987.00	261 826.54
67 - Charges exceptionnelles	5 562.00	4 547.50
Total dépenses réelles	4 674 123.00	4 561 715.21
Total dépenses d'ordre	1 146 461.09	106 715.78
Total dépenses de fonctionnement	5 820 584.09	4 668 430.99

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021	
	Budget	Réalisé
70 - Produits des services, domaine et ventes div	332 900.00	376 643.70
73 - Impôts et taxes	4 284 453.00	4 309 517.44
74 - Dotations, subventions et participations	205 239.00	254 491.42
75 - Autres produits de gestion courante	53 085.00	90 727.57
76 - Produits financiers	20.37	18.84
77 - Produits exceptionnels	5 000.00	17 369.82
013 - Atténuations de charges	43 100.00	65 271.05
002 - Excédent de fonctionnement reporté	881 677.63	881 677.63
Total recettes réelles	5 805 475.00	5 995 717.47
Total recettes d'ordre	15 109.09	15 109.09
Total recettes de fonctionnement	5 820 584.09	6 010 826.56
Solde de fonctionnement		1 342 395.57

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	
001 - Déficit d'investissement reporté	665 998.43	665 998.43	
020 - Dépenses imprévues	7 337.41		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	56 644.16	56 644.15	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	56 644.16	56 644.15	
16 - Emprunts et dettes assimilés	499 677.00	494 138.37	
1641 - Emprunts en euros	458 000.00	455 543.18	
168758 - Autres groupements	31 677.00	26 527.39	
16876 - Autres établissements publics locaux	7 000.00	12 067.80	
16878 - Autres organismes et particuliers	3 000.00		
20 - Immobilisations incorporelles	37 600.00	36 768.00	
2031 - Frais d'études	13 000.00	16 968.00	<i>Honoraires esquisses cantine (Brisset et Camborde)</i>
2051 - Concessions et droits similaires	24 600.00	19 800.00	<i>logiciels : Budget Participatif, TLPE, urbanisme</i>
21 - Immobilisations corporelles	654 093.00	579 264.65	
2111 - Terrains nus	29 000.00	60 829.39	<i>Rachat propriété Menjuzan (Foch République)</i>
21311 - Hôtel de ville	30 000.00	36 529.54	<i>Toit mairie</i>
21312 - Bâtiments scolaires	53 000.00	52 383.23	<i>Toit Ecole maternelle</i>
21316 - Equipements du cimetière	15 000.00	14 418.00	
21318 - Autres bâtiments publics	23 000.00	27 722.63	<i>Vidéo surveillance</i>
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	163 000.00	76 385.89	<i>Mise aux normes et accessibilité Club House Rugby</i>
2151 - Réseaux de voirie	242 000.00	223 057.08	<i>Chemin des vignes, Saint-Léon, Route d'Idron</i>
2152 - Installations de voirie	40 000.00	39 959.22	<i>Chemin de randonnées</i>
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	11 000.00	10 814.96	
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	5 000.00	3 018.82	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	11 000.00	10 226.18	
2184 - Mobilier	26 093.00	18 333.77	
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 000.00	5 585.94	
23 - Immobilisations en cours	229 000.00	40 083.50	
2313 - Constructions	229 000.00	40 083.50	<i>Honoraire maîtrise d'œuvre Mairie</i>
DEBUT CHANTIER MAIRIE SALLE DE MUSCULATION			
27 - Autres immobilisations financières	80 000.00	30 961.12	
27638 - Autres établissements publics	80 000.00	30 961.12	<i>Portage EPFL Gillote, Pivot</i>
Total dépenses réelles	2 230 350.00	1 903 858.22	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	15 109.09	15 109.09	
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.			
198 - Neutralisations des amort des subv d'équip Versées	15 109.09	15 109.09	
041 - Opérations patrimoniales	76 074.00	76 073.97	
2111 - Terrains nus	76 074.00	76 073.97	
Total dépenses d'ordre	91 183.09	91 183.06	
Total dépenses hors opérations	2 321 533.09	1 995 041.28	

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2021	
	Budget	Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et reserves	768 998.00	799 072.77
10222 - FCTVA	73 000.00	73 171.00
10226 - Taxe d'aménagement	29 999.57	59 903.34
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	665 998.43	665 998.43
13 - Subventions d'investissement reçues		81 678.00
13141 - Communes membres du GFP		75 678.00
1321 - Etats et établissements nationaux		6 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	330 000.00	
1641 - Emprunts en euros	330 000.00	
Total recettes réelles	1 098 998.00	880 750.77
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	1 039 573.09	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques		
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	104 005.00	103 832.78
280422 - Bâtiments et installations	14 968.00	14 969.76
2804421 - Biens mobiliers, matériel et études	140.00	139.33
28051 - Concessions et droits similaires	17 198.00	5 882.55
28121 - Plantations d'arbres et arbustes	369.00	
28181 - Install.générales,agencement & aménagements c	327.00	17 392.14
28182 - Matériel de transport	1 700.00	1 700.00
28183 - Matériel de bureau et informatique	15 688.00	15 870.04
28184 - Mobilier	24 891.00	22 255.49
28188 - Autres immobilisations corporelles	28 724.00	25 623.47
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 883.00	2 883.00
4817 - Pénalités de renégociation de la dette	2 883.00	2 883.00
041 - Opérations patrimoniales	76 074.00	76 073.97
27638 - Autres établissements publics	76 074.00	76 073.97
Total recettes d'ordre	1 222 535.09	182 789.75
Total recettes hors opérations	2 321 533.09	1 063 540.52

FDC St Léon + 50%
Complexe sportif
et
Subvention de l'Etat
pour la vidéo surveillance

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Gérard PARIS doyen de l'assemblée, le conseil municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 321 533,09
	Réalisé :	1 995 041,28
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 321 533,09
	Réalisé :	1 063 540,52
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	5 820 584,09
	Réalisé :	4 668 430,99
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	5 820 584,09
	Réalisé :	6 010 826,56
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-931 500,76
Fonctionnement :	1 342 395,57
Résultat global :	410 894,81

Nombre de Membres :

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	17	Pour : 24 Contre: 0 Abstention:0

DCM18/ Affectation des résultats 2021

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis Calderoni, maire après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2021	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
· un excédent de fonctionnement de :	460 717,94
· un excédent reporté de :	881 677,63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 342 395,57
· un déficit d'investissement de :	931 500,76
· un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	931 500,76
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 342 395,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	931 500,76
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	410 894,81
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	931 500,76

Nombre de Membres :

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	18	Pour : 25 Contre: 0 Abstention: 0

DCM19/ Bilan des autorisations de programme et des crédits de paiement

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances dresse le bilan des AP/CP

Rappel des AP/CP votées le 12 avril 2021

N°	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENTS			
		2021	2022	2023	
1	DOMAINE DE FRANQUEVILLE	173 900	83 000	64 900	26 000
2	SECURISATION DE LA VOIRIE	650 000	242 000	133 000	275 000
3	COMPLEXE SPORTIF	171 000	160 000	11 000	
4	BATIMENTS SCOLAIRES	83 000	63 000	20 000	
6	ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	949 000	179 000	740 000	30 000
5	VIDEO SURVEILLANCE	38 000	27 000	11 000	
8	EPFL PORTAGE RACHAT	309 000	109 000	100 000	100 000
7	ETUDES	75 600	35 600	20 000	20 000
9	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	1 000 000	-	200 000	800 000
	Totaux	3 449 500	898 600	1 299 900	1 251 000
RESSOURCES PREVISIONNELLES		2021	2022	2023	
	DSIL	430 000	10 000	198 000	222 000
	Subvention département	-		-	
	Fonds de Concours	440 000	90 000	200 000	150 000
	FCTVA	293 000	73 000	90 000	130 000
	Cession	40 000		40 000	-
	Autofinancement	1 395 600	395 600	500 000	500 000
	EMPRUNT	850 900	330 000	271 900	249 000
	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES	3 449 500	898 600	1 299 900	1 251 000

Bilan des AP/CP au 31 décembre 2021

N°	BILAN DES AUTORISATION DE PROGRAMME	BILAN UTILISATION DES CREDITS DE PAIEMENTS			
		2021	Bilan CP réalisé	Solde	
1	DOMAINE DE FRANQUEVILLE	173 900	83 000	-	83 000.00
2	SECURISATION DE LA VOIRIE	650 000	242 000	223 057.02	18 942.98
3	COMPLEXE SPORTIF	171 000	160 000	76 385.89	83 614.11
4	BATIMENTS SCOLAIRES	83 000	63 000	52 383.23	10 616.77
6	ACCESSIBILITE ET RENOVATION MAIRIE	949 000	179 000	76 277.64	102 722.36
5	VIDEO SURVEILLANCE	38 000	27 000	27 722.63	- 722.63
8	EPFL PORTAGE RACHAT	309 000	109 000	52 968.01	56 031.99
7	ETUDES	75 600	35 600	32 658.00	
9	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	1 000 000		-	
	Totaux	3 449 500	898 600	541 452.42	354 205.58
RESSOURCES PREVISIONNELLES		2021	Bilan CP réalisé	Solde	
	DSIL	430 000		-	-
	Subvention département	-		-	-
	Fonds de Concours	440 000	90 000	75 678	14 322
	FCTVA	293 000	73 000	73 171	- 171
	Cession	40 000		-	-
	Autofinancement	1 395 600	395 600	392 603	2 997
	EMPRUNT	850 900	330 000	-	
	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES	3 449 500	888 600	541 452	17 148

Le conseil municipal après en avoir délibéré

VALIDE le bilan des AP/CP

DCM20/ Etat récapitulatif annuel des indemnités de fonction des élus

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

Nom Prénom	Qualité	Indemnité Brute
ARRIBES PEREIRA NATHALIE	CM	700.08
BEGUE CHRISTIAN	CM	700.08
BIGNALET MARTINE	ADJOINTE	7 701.00
BOURDA COUHET CAROLINE	CM	700.08
BUBENICEK THIERRY	CM	700.08
CALDERONI JEAN LOUIS	MAIRE	17 035.56
CARASSOU BEATRICE	CM	700.08
CARRIQUIRY GERARD	CM	700.08
COLLIAT-DANGUS VERONIQUE	CM	700.08
COMBEY ARNOLD	CM	700.08
CRAMPES CORALIE	CM	700.08
DA SILVEIRA HUGO	CM	700.08
DEMAIN ELISABETH	CM	116.68
ESTRADE ARCAUTE CAMILLE	CM	700.08
FABRE FRANCKE ISABELLE	CM	700.08
FITTES SERGE	CM (délégation)	4 006.10
GULLI MIKAEL JEAN VINCENT	CM	583.40
HALEGOUET DENIS	ADJOINT	7 701.00
JARDAT MICHEL	CM	3 889.40
MARQUE LAURENT	CM	700.08
MINEO GAELLE	ADJOINTE	7 701.00
MORLAS CHARLOTTE	CM(délégation)	1 983.60
MORLAS CLAUDE	ADJOINT	7 701.00
NOUNES CHOUAIB	CM	700.08
PARIS GERARD	ADJOINT	7 701.00
PEYRAS SANDRINE	CM	700.08
TORRIS JEAN LOUIS	ADJOINT	6 962.02
YZIQUEL ELISABETH	ADJOINTE	7 701.00
	Total général	91 283.96

Le conseil municipal après en avoir délibéré

PREND acte de cet état.

DCM21/ Débat sur la formation des membres du conseil municipal

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales précise qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif. Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Un élu a participé à une formation en 2021 :

Nom Prénom	Qualité	Formation	Montant
Torris Jean-Louis	Adjoint	Finances publiques	148 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

PREND acte de ce bilan.

DCM22/ Bilan des opérations de cessions et d'acquisitions 2021

Monsieur TORRIS informe l'assemblée que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par la Ville ainsi que les personnes privées a. gissant dans le cadre d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administrative de la commune.

Pour 2021, les acquisitions suivantes ont été réalisées :

Acquisition d'un ensemble foncier non bâti en nature de terre sis à BIZANOS (64320), 39 rue du Maréchal Foch, cadastré section AK n°169 et AK n°170 pour une contenance globale de 705 m2 – Rachat portage opération EPFL

Vendeur	EPFL
Procédure	Amiable / convention de portage Délibération du 10/12/2020 N°38
Montant au 2111	52 968.01 €
Prix d'achat	129 041,98 €
Avances effectuées	76 073.97 €

Acquisition d'une parcelle non bâtie en nature de terre sis à BIZANOS (64320), Rue Pasteur

Vendeur	BEARN MDB
Procédure	Amiable

	Délibération du 25/03/2021
Montant au 2111	7 000.00 €
Frais	861.38 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

PREND acte de l'état annuel des acquisitions, aucune cession n'est intervenue en 2021.

DCM23/ Participation aux frais de fonctionnement des écoles 2021/2022

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

L'Article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 a prévu l'instauration d'une répartition entre les communes d'accueils et les communes extérieures concernées des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Le dispositif est applicable aux écoles maternelles, élémentaires publiques ordinaires ou spécialisées.

Le forfait appliqué pour la scolarisation d'un élève fixé par rapport aux dépenses de Fonctionnement (hors services facultatifs : cantine, garderie, activités périscolaires) du dernier compte

	Ecole élémentaire	Ecole maternelle	Total
Coût de fonctionnement	56 287.87	145 795.53	202 083.40
Nombre d'élèves	160	100	260
Coût de fonctionnement par élève			777.24

Le conseil municipal après en avoir délibéré

FIXE à 777.24 € le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021/2022.

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	18	Pour : 25 Contre: 0 Abstention: 0



Il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Mais en cours d'année, rectificatifs sont nécessaires, (décisions modificatives) afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

L'article L1612-4 du code général des collectivités territoriales précise que le budget est voté en « *équilibre réel* » et précise la signification de cette expression.

- La dette en capital (section investissement) ne peut pas être financée par de l'emprunt mais uniquement par des ressources propres.
- La dette en capital s'élève à 520 k€, il convient de dégager un autofinancement (RF-DF) au minimum de ce montant afin de respecter la règle d'or ou d'équilibre réel.

- Au-delà de ce montant le « surplus » permet de financer des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt et permettre d'obtenir une épargne nette positive à l'issue de l'exécution du budget.
- Par conséquent pour le budget 2022, l'autofinancement ou épargne brute (article 023) devra être au moins égal à 520 k€ = capital de dette à échoir en 2022.

DCM24/ Vote des Subventions aux associations

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

L'assemblée a pris connaissance des demandes de subventions.

Considérant qu'une association perçoit une subvention supérieure à 23.000 €

Considérant qu'il y a lieu dès lors, en application du décret du 6 Juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, de conclure des conventions avec les organismes de droit privé intéressés dès lors que le montant de la subvention votée est supérieur à 23 000 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 avril 2022

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré

<i>Tiers</i>	2022 proposées
ASSOCIATION COMITE DES FETES DE BIZANOS	18 000 €
ASSOCIATION EMPLOI FORCE DE PENSEES	600 €
ASSOCIATION CAS DU PERSONNEL COMMUNAL	17 000 €
ASSOCIATION BIZANOS DEMAIN	500 €
ASSOCIATION CENTRE SAINT MAGNE DE BIZANOS	300 €
ASSOCIATION COMPAGNIE EPISCENES	2 500 €
ASSOCIATION ENTREE DES ARTISTES	2 000 €
UNSS COLLEGE DES LAVANDIERES	600 €
COLLEGE DES LAVANDIERES FOYER SOCIO EDUCATIF	600 €
ASSOCIATION AVENIR DE BIZANOS OMNISPORT	61 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE	700 €
ASSOCIATION ADMR LES BERGES DU GAVE	1 800 €
ASSOCIATION BREIZH	300 €
ASSOCIATION LA LA DANSE DES ABEILLES	300 €
ASSOCIATION DES JARDINS PARTAGES	19 000 €
AMICALE DES POMPIERS	150 €
ASSOCIATION YESTERDAY RACING	200 €
ASSOCIATION BIZANOS ANIMATION	500 €
TOTAL	126 050 €

VOTE les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution avec le Président de l'Omnisport le montant de la subvention étant supérieur à 23 000 €

DIT que les conseillers intéressés ne participent pas au vote des subventions dans lesquels ils siègent au bureau;

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRES) HORS OPERATIONS D'ORDRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021	Année 2022
	Budget	Budget
011 - Charges à caractère général	1 369 100.00	1 419 300.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	583 500.00	620 500.00
61 - SERVICES EXTERIEURS	549 000.00	577 000.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	227 500.00	212 500.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 100.00	9 300.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 533 408.00	2 691 468.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 000.00	1 400.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	46 994.00	54 800.00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 482 414.00	2 635 268.00
014 - Atténuations de produits	122 500.00	77 700.00
65 - Autres charges de gestion courante	372 566.00	385 500.00
66 - Charges financières	270 987.00	251 600.00
67 - Charges exceptionnelles	5 562.00	2 800.00
Total dépenses réelles	4 674 123.00	4 828 368.00
Total dépenses d'ordre	1 146 461.09	101 275.50
Total dépenses de fonctionnement	5 820 584.09	4 929 643.50

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022
	Budget
001 - Déficit d'investissement reporté	931 501.00
020 - Dépenses imprévues	10 000.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	56 644.15
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	56 644.15
16 - Emprunts et dettes assimilés	519 138.37
1641 - Emprunts en euros	455 543.18
168758 - Autres groupements	26 527.39
16876 - Autres établissements publics locaux	12 067.80
16878 - Autres organismes et particuliers	25 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	87 000.00
2031 - Frais d'études	81 000.00
2051 - Concessions et droits similaires	6 000.00
21 - Immobilisations corporelles	543 089.01

*Honoraires Equipe Plan Guide Espaces Publics
Logiciel TLPE*

2111 - Terrains nus	106 738.01	Rachat propriété PIVOT (solde déduction annuités déjà versées)
21312 - Bâtiments scolaires	12 000.00	Divers travaux écoles
21316 - Equipements du cimetière	12 000.00	
21318 - Autres bâtiments publics	50 000.00	Menuiseries bureau château et annexe, ouverture porte DOJO
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	120 000.00	Salle de Musculation
2151 - Réseaux de voirie	170 000.00	Restructuration de voies
2152 - Installations de voirie	12 000.00	Vidéo surveillance Château
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	7 000.00	Panneau de signalisation
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques	7 000.00	Tondeuse, débroussailleuse etc ...
217534 - Réseaux d'électrification	6 351.00	Autorisation d'urbanisme - extension de réseau La-fourcade
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	20 000.00	Ecran ordinateur ensemble service, autres mobilier
2184 - Mobilier	20 000.00	installation audio du château,
2188 - Autres immobilisations corporelles	0.00	
23 - Immobilisations en cours	980 000.00	
2313 - Constructions	800 000.00	Mairie (80% des travaux sur 2022)
2313 - Constructions	180 000.00	Château (40% des travaux sur 2022)
27 - Autres immobilisations financières	50 000.00	
27638 - Autres établissements publics	50 000.00	EPFL opération de portage GILLIOTE, CHAVANNE
Total dépenses réelles	3 177 372.53	

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
		Budget	
10 - Dotations, fonds divers et reserves		1 071 501.00	
10222 - FCTVA		100 000.00	
10226 - Taxe d'aménagement		40 000.00	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		931 501.00	
13 - Subventions d'investissement reçues		230 000.00	
13141 - Communes membres du GFP		120 000.00	50% FDC Mairie (100K€) + Solde FDC Salle Muscu (20k€)
1321 - Etats et établissements nationaux		110 000.00	50% DSIL Mairie
1321 -Département		75 000.00	50% Subvention Mairie (75K€)
16 - Emprunts et dettes assimilés		0.00	
1641 - Emprunts en euros			
024 - Cession		60 000.00	Cession parcelle Foch / République
Total recettes réelles		1 361 501.00	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
021 - Virement de la sect. de fonctionnement		732 326.59	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections		95 392.51	
28031 -Frais d'études		8 484.00	
280422 - Bâtiments et installations		14 969.76	
2804421 - Biens mobiliers, matériel et études		139.33	

28051 - Concessions et droits similaires	12 330.00
281578 - Matériel de voirie	2 147.83
28158 - Autres installations techniques	1 977.14
28181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	2 282.00
28182 - Matériel de transport	1 700.00
28183 - Matériel de bureau et informatique	21 182.70
28184 - Mobilier	7 443.62
28188 - Autres immobilisations corporelles	22 736.13
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 883.00
4817 - Pénalités de renégociation de la dette	2 883.00
041 - Opérations patrimoniales	48 103.61
27638 - Autres établissements publics	48 103.61
Total recettes d'ordre	878 705.71
Total recettes réelles	1 361 501.00
Total recettes d'investissement	2 240 206.71
Emprunt d'équilibre	1 000 378.

EPFL opération de rachat PIVOT (annuités déjà versées)

Financement par emprunt
1Md€

Tableau d'amortissement

Date d'échéance	Capital de départ	Amortissement	Intérêts	Versement	Capital restant dû
01/09/2022	1 000 000.00	59 944.36	15 000.00	74 944.36	940 055.64
01/09/2023	940 055.64	60 843.52	14 100.83	74 944.35	879 212.12
01/09/2024	879 212.12	61 756.17	13 188.18	74 944.35	817 455.95
01/09/2025	817 455.95	62 682.52	12 261.84	74 944.36	754 773.43
01/09/2026	754 773.43	63 622.75	11 321.60	74 944.35	691 150.68

Encours de dette après réalisation de l'emprunt de 1Md'€

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Annuité	Capital fin d'année
2022	5 855 496.00	516 585.00	247 035.00	763 620.00	6 338 911.00
2023	6 338 911.00	599 826.52	241 040.83	840 867.35	5 739 084.48
2024	5 739 084.48	623 722.17	219 356.18	843 078.35	5 115 362.31
2025	5 115 362.31	604 701.52	197 133.84	801 835.36	4 510 660.79
2026	4 510 660.79	610 124.75	173 957.66	784 082.41	3 900 536.04

DETTE 2023-2026

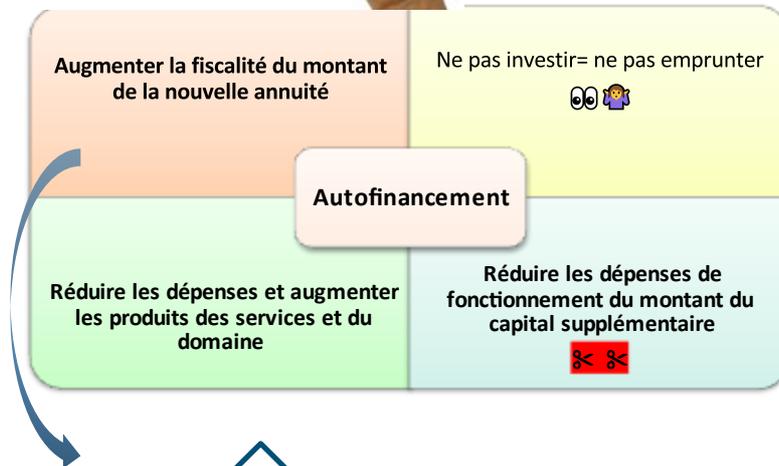
Rappel :

Le financement du capital
de la dette par des recettes
de fonctionnement =
autofinancement

Année	Capital
2022	5 16 585,00
2023	5 99 826,52
2024	6 23 722,17
2025	6 04 701,52
2026	6 10 124,75

Chaque année les recettes
fonctionnement devront être > aux
dépenses du montants du capital
= **autofinancement**

SOLUTIONS



Augmenter la fiscalité **d'UN POINT** pour financer la nouvelle annuité qui va permettre de réaliser 3 Md'€ d'investissements

DCM25/ Vote de la fiscalité directe locale

FISCALITE 2022 SANS AUGMENTATION DES TAUX DE TAXES FONCIERES

<i>Etat 1259 COM</i>	Bases d'imposition 2022	Taux d'imposition	Produits à taux constants 2022
Taxe foncière bâti	8 085 000	31.60%	2 554 860
TFPNB	14 800	32.50%	4 810
Produit assuré à taux constant			2 559 670
Produit compensé de TH CoCO + THLV+THRS			442 818
Total ressources fiscales			3 002 488

FISCALITE 2022 avec AUGMENTATION D'UN POINT DES TAUX DE TAXES FONCIERES AFIN DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS DE 3 M€

Considérant que les taux n'ont pas été augmenté depuis 2017

	Bases d'imposition 2022	Taux d'imposition à VOTES	Produits à taux constants 2022
Taxe foncière bâti	8 085 000	32.60%	2 635 710
TFPNB	14 800	33.50%	4 958
Produit assuré à taux constant			2 640 668
Produit compensé de TH CoCO + THLV+THRS			442 818
Total ressources fiscales			3 083 486

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 avril 2022

Le conseil municipal doit voter les taux des taxes foncières telles que proposées ci-dessus.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

FIXE comme indiqué ci-dessus les taux des taxes foncières

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	18	Pour : 25 Contre: 0 Abstention: 0

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022
	Budget
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	304 500
73 - Impôts et taxes	4 597 532
74 - Dotations, subventions et participations	229 189
75 - Autres produits de gestion courante	81 000
76 - Produits financiers	10
77 - Produits exceptionnels	-
013 - Atténuations de charges	23 736
002 - Excédent de fonctionnement reporté	410 894
Total recettes réelles	5 646 861
Total recettes d'ordre	15 109
Total recettes de fonctionnement	5 661 970
Autofinancement de l'investissement RF-DF	732 327

DCM26/ REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS 2022-2023

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

Pour rappel, les autorisations de programme(AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatement pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année N.

Chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des CP, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. (FCTVA,, subventions, autofinancement, emprunt).

La somme des CP doit être égal au montant de l'autorisation de programme.

Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

- Les CP non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du CM au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (BP,DM,CA).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une AP peuvent être liquidées et mandatées par le Maire, jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU l'avis favorable émis par la commission finances du 5 avril 2022

FIXE comme ci-dessous indiqué dans le tableau les AP/CP pour la période 2022- 2023

- L'autorisation de programme « Construction d'un Restaurant Scolaire » est supprimée.
- AP/CP 2022-2023

Autorisations de programmes	DOMAINE DE FRANQUEVILLE			
	réalisations antérieures	CP 2022	CP 2023	AP
Crédits de paiement				
dépenses	-	180 000 €	265 000 €	445 000 €
dont études				
dont travaux		180 000	265 000 €	445 000 €
dont terrains				
dont biens meubles				
recettes		180 000 €	265 000 €	445 000 €
dont DSIL		- €	110 000 €	110 000 €
dont Département				
dont FDC		- €	84 000 €	84 000 €
dont FCTVA				
dont autofi/emprunt		180 000 €	71 000 €	251 000 €

Autorisations de programmes	ACCESSIBILITE ET RENOVATION HOTEL DE VILLE			
Crédits de paiement	réalisations antérieures	CP 2022	CP 2023	AP
dépenses	76 277.64 €	800 000 €	280 000 €	1 156 278 €
<i>dont études</i>				
<i>dont travaux</i>	76 278 €	800 000 €	200 000 €	1 076 278 €
<i>dont terrains</i>				
<i>dont biens meubles</i>			80 000 €	80 000 €
recettes	- €	800 000 €	280 000 €	1 156 278 €
dont DSIL		100 000 €	105 578 €	205 578 €
dont Département		75 000 €	75 000 €	150 000 €
dont FDC		100 000 €	102 500 €	202 500 €
dont FCTVA				
dont autofinancement	76 278 €	525 000 €	- 3 078 €	598 200 €

Autorisations de programmes	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS PLAN GUIDE			
Crédits de paiement	réalisations antérieures	CP 2022	CP 2023	total
dépenses			810 000 €	810 000 €
<i>dont études</i>		61 000 €	20 000 €	81 000 €
<i>dont travaux</i>			790 000 €	790 000 €
<i>dont terrains</i>				- €
<i>dont biens meubles</i>				
recettes		- €	810 000 €	810 000 €
<i>dont DSIL</i>				- €
<i>dont Département</i>				
<i>dont FDC</i>			120 656.00 €	120 656 €
<i>dont FCTVA</i>				
<i>dont autre FNADT</i>				
dont autofinancement	- €	- €	689 344 €	689 344 €

Autorisations de programmes	VOIRIE			
Crédits de paiement	réalisations antérieures	CP 2022	CP 2023	AP
dépenses	223 057.02 €	170 000 €	250 000 €	643 057 €

dont études				
dont travaux	223 057 €	170 000 €	250 000 €	643 057 €
dont terrains				
dont biens meubles				
recettes	223 057.02 €	170 000 €	250 000 €	643 057 €
dont DSIL				
dont Département				
dont FDC	54 007 €	32 500 €	61 600 €	148 107 €
dont FCTVA				
dont autofi/emprunt	169 050 €	137 500 €	188 400 €	494 950 €

Autorisations de programmes	COMPLEXE SPORTIF			
Crédits de paiement	réalisations antérieures	CP 2022	CP 2023	AP
dépenses	76 385.89 €	120 000 €		196 385.89 €
dont études				
dont travaux	76 385.89 €	120 000 €		196 386 €
dont terrains				
dont biens meubles				
recettes	76 385.89 €	120 000.00 €		196 385.89 €
dont DSIL				
dont Département				
dont FDC	21 671 €	21 671 €		43 342 €
dont FCTVA				
dont autofi/emprunt	54 715 €	98 329 €	- €	153 044 €

Autorisations de programmes	VIDEOSURVEILLANCE			
Crédits de paiement	réalisations antérieures	CP 2022	CP 2023	AP
dépenses	22 722.53 €	12 000 €		34 722.53 €

dont études				
dont travaux	22 723 €	12 000 €		34 723 €
dont terrains				
dont biens meubles				
recettes	22 723 €	3 000 €		34 722.53 €
dont DSIL	6 000 €	3 000 €		9 000 €
dont Département				
dont FDC				
dont FCTVA				
dont autofi/emprunt	16 723 €	9 000 €	- €	25 723 €

DCM27/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

VU l'instruction codificatrice M14,

VU l'avis favorable émis par la commission finances du 5 avril 2022

	BUDGET
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 661 970
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 661 970
<i>Excédent de Fonctionnement cumulé</i>	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 240 585
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 240 585

Le conseil municipal doit vote le BP 2022 qui s'équilibre par section comme ci-dessus indiqué.

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	18	Pour : 25 Contre: 0 Abstention: 0

--	--	--

DCM28/ Demande de Fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Mise en accessibilité et rénovation de l'Hôtel de Ville

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoyant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT, prévoyant que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Considérant que la ville de Bizanos mène un projet de mise en accessibilité et de rénovation de l'Hôtel de Ville

Considérant la délibération de la CAPBP en date du 28 janvier 2021, relative à la modification du règlement d'attribution des Fonds de concours,

Considérant que ce projet s'intègre dans le programme général de mise en accessibilité et de rénovation des bâtiments recevant du public et d'économies d'énergies.

Considérant que cette opération est éligible au Fonds de concours de la CAPBP

Considérant que ce projet présente pour un coût global de 810 000 € ht

Considérant que le coût est > à 0.5 M€ HT, le taux d'intervention peut être de 25%

Le plan de financement est ainsi établi :

<i>Mise en accessibilité et rénovation de l'Hôtel de Ville</i>	Dépenses	Recettes	
---	----------	----------	--

Travaux	804 275	Fonds de concours 25 %	202 500
		ETAT (DSIL)	205 578
		Département	152 889
		Autofinancement	243 408
Total	804 375	Total	804 375

Le maire remercie la Communauté d'Agglomération pour les FDC et pour le mandat 14M€ pour les 31 communes c'est important pour les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de Concours de la CAPBP au taux de 25%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au Fonds de Concours ou tout autre document correspondant au projet proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

DCM29/ Demande de subvention à l'ETAT au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

ETUDE PLAN GUIDE DES ESPACES PUBLICS

Monsieur Jean-Louis Torris, Adjoint aux finances expose :

Le **Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)** est un fonds d'intervention créé par l'État pour servir sa politique d'aménagement du territoire français, au moyen de l'attribution de subventions aux acteurs locaux, tels que les collectivités locales et les associations.

En 2020, une circulaire et deux annexes sont venues préciser les règles de répartition et d'emploi du FNADT.

Les subventions attribuées au moyen du FNADT obéissent, lorsqu'elles financent des projets d'investissement, aux règles définies dans le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

Quelles sont les actions éligibles pour Bizanos

- **Les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires** : programmes visant à assurer une meilleure préservation des milieux naturels et des ressources ou à favoriser la mise en valeur du patrimoine naturel, social ou culturel ; grands équipements et actions permettant d'améliorer les services aux populations.

-Quels sont les projets concernés ?

De façon générique l'**intégration des populations, la solidarité** dans la répartition des activités et des services, le soutien aux territoires en difficulté ou dégradés;

L'élaboration du PLAN GUIDE DES ESPACES PUBLICS s'inscrit totalement dans le cadre des projets susceptibles d'être subventionnés.

Demande de financement 80% du montant HT de l'étude soit 53 000€ (montant HT de l'étude 61 700 €)

Le conseil municipal après en avoir délibéré;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ETAT aux fins d'obtenir une subvention du FNADT pour cette étude.

Chouaib NOUNES délégué auprès du SDEPA rend compte de la réunion qui a eu lieu à Mauléon

- Changement de nom ENERGIE DES TERRITOIRES et de STATUTS
- Réseau de froid à développer et réfléchir à de nouvelles innovations

Intégré le ministère de la Transition Ecologique et sur l'Habitat Histologue

Séance clôture à 20 heures